



ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

du lundi 08 avril 2019

à 20h15 à l'Aula de l'école primaire

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 03.12.2018.
2. Discuter et décider de remplacer le système actuel de ramassage porte-à-porte des déchets ménagers (sacs-poubelle du SidP) par un système de conteneurs semi-enterrés de type « Moloks ».
3. Discuter et voter l'instauration d'un règlement communal sur les émoluments.
4. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Boncourt, le 19.03.2019

Le Conseil communal.

Informations générales sur les points principaux de l'ordre du jour

2. Collecte des déchets ménagers au moyen de conteneurs semi-enterrés



En 2015 le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP) qui gère la collecte et l'élimination des déchets ménagers (DUC) de toute l'Ajoie et du Clos du Doubs a présenté aux Exécutifs le concept de ramassage des DUC au moyen de conteneurs semi-enterrés de type molok. A l'heure actuelle, 19 Communes sur 21 ont adopté ce nouveau mode de collecte des sacs-poubelle.

3. Règlement sur les émoluments



Le Conseil communal propose d'instaurer un règlement définissant et recensant de manière exhaustive les différents émoluments, taxes et débours que l'Administration prélèvera lors de l'exécution de prestations et tâches communales.